Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 72 (1927)
Heft: 6

Artikel: À la recherche d'une doctrine
Autor: Montfort
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-341046

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXIIe Année N° 6 Juin 1927

A la recherche d'une doctrine[1].

Abréviations : A. V. I. : Ausbildungsvorschrift für die Infanterie (Allemagne). — F. u. G. : Führung und Gefecht (Allemagne). — R. M. I. : Règlement de manœuvre d'infanterie (France). — I. G. U. : Instruction sur l'emploi tactique des grandes unités (France).

Quelques notes sur la manœuvre en retraite et la rupture du combat

La manœuvre en retraite et la rupture du combat sont des formes du mouvement rétrograde.

La manœuvre en retraite est une opération volontaire qui comporte une succession de ruptures du combat, tandis que la retraite — qui a bien des points communs avec la rupture du combat, mais qui ne sera pas abordée dans ces notes — est imposée par l'adversaire.

Cet article — comme les précédents du même auteur — aura le tort, à bien des yeux, d'être schématique. Il admet des principes et même des règles pour la manœuvre en retraite.

L'auteur n'est pas de ceux qui soutiennent la thèse qu'en matière de tactique il convient de s'en remettre au seul bon sens. En admettant qu'il puisse suffire, combien peu souvent le bon sens tactique — quand il existe — entre-t-il en ligne de compte dans la prise d'une décision ? En réalité, dans la plupart de nos exercices — et qu'en serait-il dans l'atmosphère du combat — on voit prendre la première solution venue à l'esprit — réflexe, souvenir d'un exercice antérieur, d'une lecture ou même simple hasard — et, après coup, sur les instances d'un supérieur, d'un chef de classe par exemple, on cherche à justifier cette décision et on la défend.

Le Directeur de cette revue nous permettra de faire nôtres les conclusions de l'avant-propos de son ouvrage : « le Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse du 31 décembre 1907 » : « Le présent volume n'est pas écrit naturellement pour ces esprits-là : il aura le tort, à leurs yeux, et le vice fondamental d'admettre l'existence, voire la nécessité d'un règlement... Cette étude ne s'adresse donc point à eux, mais à la grande masse des officiers, parfaitement désireux de ne point abdiquer leur bon sens ni leur raison, non moins décidés à ne pas aliéner l'indépendance de leur pensée, mais persuadés aussi que les intuitions peuvent être trompeuses et qu'il n'est jamais indifférent, avant d'y céder, de les contrôler par l'observation des faits, par le raisonnement et par le rappel des principes issus des expériences du passé. »

Une rupture du combat c'est une phase d'une manœuvre en retraite et c'est aussi une manœuvre en retraite « en petit ».

La manœuvre en retraite a pour but de gagner du temps, de ralentir la marche de l'ennemi tout en lui refusant le combat décisif.

On trouve des instructions sur la rupture du combat et la retraite, dans notre réglementation actuelle, aux paragraphes 392-398 du Règlement d'exercice d'infanterie 1908, au paragraphe 172 (arrière-garde) de l'Instruction sur le service en campagne 1914-17, aux paragraphes 186 et 198 du Guide des états-majors 1917 et à la page 45 des Principes pour la préparation au combat 1920-1921.

Quant à « la manœuvre en retraite », le terme lui-même ne figure nulle part et il n'est pas fait de distinction entre la retraite imposée et la retraite volontaire ou manœuvre en retraite. Le R. ex. 08 dit simplement que « dans la plupart des cas la retraite sera imposée par l'adversaire ».

Notre R. ex., chapitre II, est plus que sommaire en ce qui concerne les mitrailleuses et le rôle primordial qu'elles ont à jouer dans ce genre d'opération.

L'I. S. C. mentionne que l'artillerie de campagne, les mitrailleuses et la cavalerie sont particulièrement aptes au combat en retraite, mais elle n'entre pas dans le détail des procédés de la manœuvre et ne distingue pas non plus la retraite imposée par l'adversaire et la retraite organisée à priori : la manœuvre en retraite.

Le G. E. M. traite surtout la texture des ordres pour la marche en retraite et des mesures à prendre à la suite d'un insuccès. Il n'envisage donc pas que l'on puisse se replier sans avoir été battu.

Notre petit opuscule plus récent « Principes pour la préparation au combat 1920-1921 » traite de la retraite en quelques lignes et déclare que « l'artillerie presque seule aura dorénavant à recueillir le front qui recule ». Il omet de nous dire où nous prendrons toute l'artillerie nécessaire ! Il ne distingue pas non plus la retraite de la manœuvre en retraite et ne parle pas du rôle des mitrailleuses.

Enfin, ces quatre textes sont muets quant à l'aide impor-

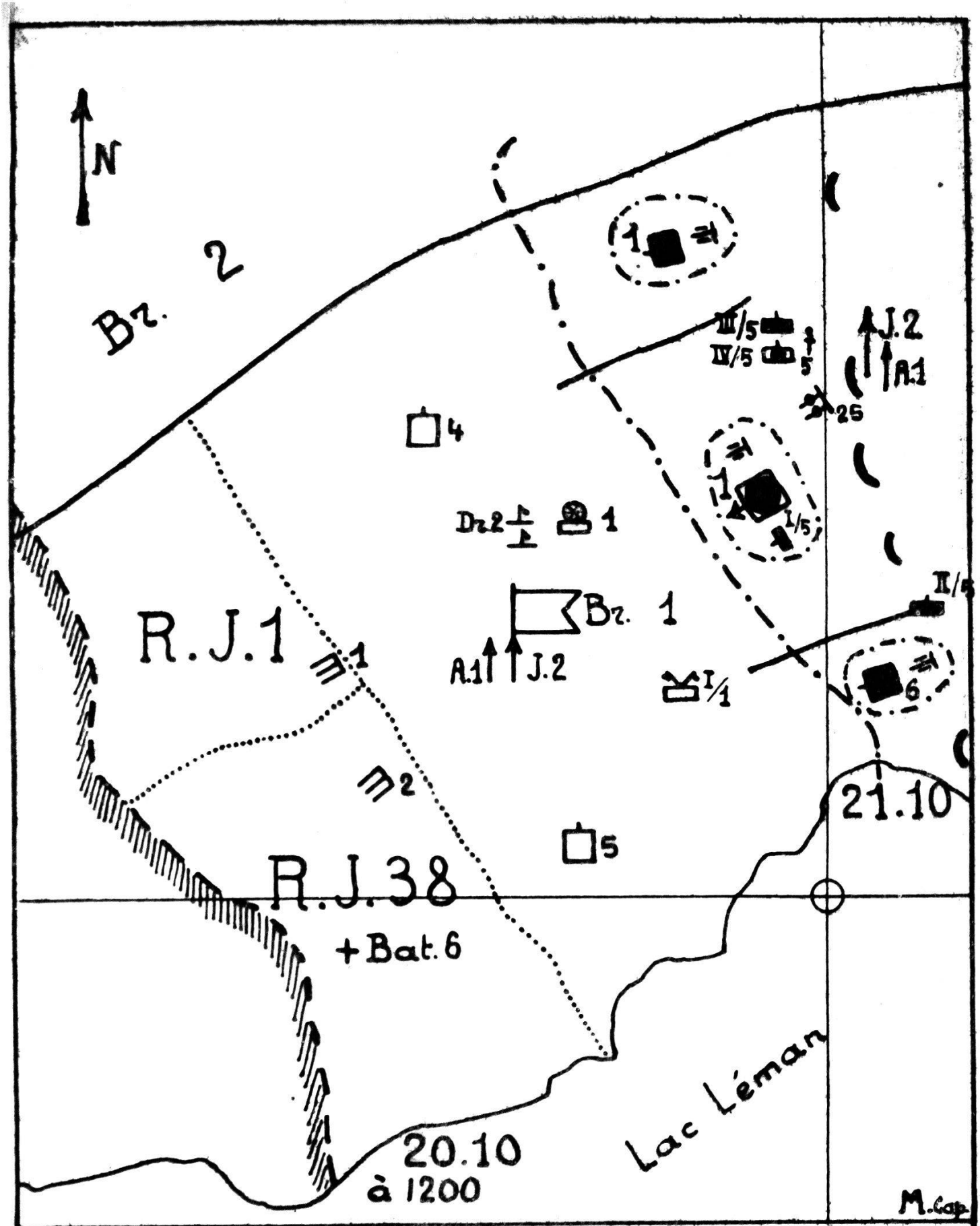

A reporter sur carte 1:100.000 Lausanne. ed. 3

□ ..... Bz. le 20.10 ●

■ ..... Ech. repli le 21.10 ● Av. p. pos. Venoge ●

tante qu'apportent les transports automobiles dans une situation semblable.

Il ne paraît donc pas inutile de rechercher — en attendant les nouveaux règlements — à se fixer les idées sur ce sujet important — la manœuvre en retraite — à l'aide de la littérature et de la réglementation des armées qui ont fait la guerre, *adaptées à nos moyens de combat et à notre organisation.*

L'étude raisonnée d'un cas concret de manœuvre en retraite, exécutée dans le cadre d'une Br. I. renf., nous servira d'application aux principes actuels.

Situation générale

Le 20 octobre une armée bleue achève de s'établir défensivement sur l'Orbe et la Venoge, entre le lac de Neuchâtel et le Léman. Dans le Jura et sur l'Aubonne la 1re div. bleue, établie en couverture, est au contact de Rouge (P. C. 1re div. à La Sarraz). Le Commandement bleu a décidé d'accepter une bataille défensive sur l'Orbe et la Venoge.

La position défensive de la Venoge est couverte par des avant-postes (zone de surveillance) placés à l'O. de la rivière et dont la ligne de surveillance est jalonnée par Gollion-Aclens-Romanel-Bremblens-Echandens-Préverenges.

Il fait jour à 0600, nuit à 1800. Le temps est sec depuis plusieurs jours.

Situation particulière de la brigade.

Commandant : Cdt. Br. I. 1.

Troupes : Br. I. 1 (y compris R. I. lw. 38).
Cp. cyc. 1.
2 pelotons esc. drag. 2.
R. art. camp. 1.
Cp. sap. I/1.
Troupes non combattantes (pour mémoire).

La situation de la Br. 1 le 20. 10 au matin, figure sur le calque annexé, à reporter sur la carte 1 : 100 000 Lausanne. Au N. de la Br. 1 se trouve la Br. 2 qui est dans une situation analogue ; plus au N. la Br. mont. 3 dans la région de Vallorbe.

Le 20. 10 à 0530, Rouge attaque la 1re div. sur tout son front. A 1200 les avant-postes bleus ont été refoulés et Rouge a atteint la ligne générale 713 (2 km. O. Bière) — le confluent du Toleure et de l'Aubonne — l'Aubonne.

Toutes ses tentatives pour déboucher de cette ligne ont été arrêtées net par les feux de la Br. 1.

Mais, comme nous l'avons vu dans la situation générale, le Commandement bleu a l'intention de livrer bataille sur la Venoge et il estime le moment venu de retirer sa couverture.

Etant donné la situation, cette opération n'est pas improvisée ; elle a déjà été conçue dans son ensemble et des reconnaissances ont été effectuées.

Les ordres reçus par la Br. 1 peuvent se résumer comme suit :

Elle doit :

1) *se replier* le 20. 10 dès la nuit.
2) *laisser des éléments légers au contact* immédiat de l'ennemi afin de maintenir une certaine activité et de donner le change.
3) couvrir par des *arrière-gardes* le repli des unités qui se trouvent sur la position, ces arrière-gardes étant établies sur la ligne générale Apples-Bussy-La Caroline (1 km. S.-E. Tolochenaz).
4) Etablir un *échelon de repli* sur la ligne générale lis. O. bois 1 km. O. Grancy-Cottens-Colombier-St-Saphorin-sortie E. d'Echichens-lac Léman avec mission d'arrêter la progression de l'ennemi pendant la journée du 21. 10, jusqu'à la nuit.
5) Avoir dépassé le 21 au jour, à l'exception des troupes de l'échelon de repli, la ligne de surveillance des av. p. de la position de la Venoge.

Au N. la Br. 2 a une mission analogue.

En vue de cette manœuvre, la Br. 1 reçoit de la division comme moyens supplémentaires :

le gr. att. mitr. 1.
le gr. ob. 25.
1 section cp. tg. 1.
la colonne camions I/1 (type A).

Le gr. att. mitr. 1 sera à disposition le 20. 10 à 2000 à Bussigny.

Le commandant du groupe et les commandants de compagnie précédant le groupe seront le 20 à 1400 au P. C. de brigade à Bussy. Le gr. ob. 25 sera à disposition le 20. 10 dès 1400 à Vufflens-la-Ville.

Le gr. mitr. et le gr. d'obusiers doivent entrer dans la composition de l'échelon de repli.

La colonne de camions (30 camions) servira à l'enlèvement des éléments légers maintenus au contact.

* * *

« Une troupe qui se replie est très rarement capable de se rétablir elle-même sur une position qu'on lui assigne en arrière et d'y offrir une résistance sérieuse. » (R. M. I. 453.)

De nombreux exemples — dans les campagnes du printemps 1918 — sont là pour prouver le bien-fondé de cette affirmation. Seul le feu d'échelons *établis à l'avance* est capable d'arrêter l'ennemi.

Le feu d'une troupe qui se replie est inefficace. Le feu *préparé* d'une troupe en position arrête (mars 1918 entre Vesles et Marne).

Le feu *préparé*, disons-nous, car on n'improvise plus une ligne de feu comme en 1914. Il n'est pas inutile d'insister sur ce point.

« Le rendement des feux dépend en grande partie du soin avec lequel ils ont été préparés. » (I. G. U. 210.)

Le colonel von Merkatz le fait bien ressortir dans son étude « Das Zusammenwirken der Infanterie mit ihren schweren Waffen ». Il exige des officiers qu'ils ne se contentent pas de notions générales et superficielles sur la nécessité du Feuerschutz, sur les heureux effets du tir de flanc ou sur les avantages de la surprise ; il leur demande d'acquérir les connaissances précises de la réalisation de ce feu ; c'est-à-dire qu'ils aient une connaissance parfaite :

1) des données balistiques du tir afin de pouvoir résoudre aisément les problèmes courants de tir par-dessus une crête ou une ligne d'arbres, avec parfois recherche d'effets de rasance ;

2) des lois de la dispersion, de la densité des gerbes, afin de pouvoir déterminer les moyens qu'il faut employer pour être sûr d'atteindre un objectif, et afin de comprendre l'importance des limites de sécurité ;
3) des servitudes d'emploi des mitrailleuses : limites de vitesse, de débit, lourdeur du matériel, importance du ravitaillement en munitions, inconvénients de la réfrigération par l'eau ;
4) des nécessités du combat : recherche de l'invisibilité, obligation de ne se dévoiler qu'au dernier moment, mais, dans ce cas, d'agir massivement ; nécessité de protéger les mitrailleuses qui font du tir de flanc.

Aussi la manœuvre en retraite est-elle basée sur le jeu d'échelons successifs établis à l'avance [1], agissant par le feu dès les grandes distances, obligeant l'adversaire à se déployer, à quitter les routes, à installer des bases de feux, le laissant prendre contact, puis se dérobant — sans attendre l'engagement — en démasquant l'échelon suivant.

Ces échelons ne peuvent être placés n'importe où ; le terrain joue là, comme partout ailleurs du reste, un rôle considérable. Leurs emplacements doivent fournir de bons champs de tir et être placés à la limite d'un couvert (lisière de bois ou de localité, crête, etc....) soit à la limite d'un « compartiment de terrain », pour faciliter le décrochage ; « die schweren Infanteriewaffen suchen ihren Stellungen so, dass sie unbemerkt zurückgehen können (A. V. I. - V. 22). La position la plus favorable est une crête avec en arrière d'elle des pentes boisées, car alors le repli échappera aux vues terrestres et aériennes.

« Les ruptures du combat se font généralement de nuit, à moins que la proximité de couverts ne permette aux échelons engagés de se replier de jour .» (R. M. I. 455.)

Doit-on laisser le chef qui commande un échelon juge du moment où il doit se replier ou ce moment doit-il être fixé à priori et doit-il lui être indiqué dans sa mission ?

C'est une question délicate à trancher et qui se pose éga-

[1] Ce jeu d'échelons successifs, se repliant suivant un horaire exactement fixé, est celui qu'ont employé les Allemands, avec un luxe de précautions, au cours de leur repli de mars 1917 sur la position Hindenbourg.

lement aux avant-postes dont le repli est une manœuvre en retraite. Il semble bien que donner un ordre tel qu'on l'entend souvent formuler : « vous résisterez le plus longtemps possible » est pour le commandement donner une mission imprécise et en somme ne pas prendre sa responsabilité.

Le R. M. I. français s'exprime comme suit au paragraphe 455 : « Dans toute opération de repli, il est interdit aux petites unités comme aux isolés de se porter en arrière sans un ordre écrit ou verbal émanant d'un chef qualifié pour le donner. Les *heures indiquées* pour les diverses phases du mouvement sont exactement observées. Le départ d'une unité voisine ne doit pas déterminer une unité à hâter son propre départ. » Ce n'est pas dire qui fixe ces heures.

Mais dans leurs exercices, les Français admettent [1] — et ils ont pour eux l'expérience de la guerre — que le chef qui est au contact de l'ennemi n'est pas à même d'apprécier le moment où il peut se replier. La mission qu'il reçoit doit lui fixer l'heure à laquelle il doit rompre le combat ou prescrire qu'il peut le faire à partir du moment où l'ennemi aura atteint une ligne donnée du terrain.

Tout chef d'unité laissé au contact de l'ennemi avec une mission qui n'est pas de se faire tuer sur place, doit savoir, de façon précise, quand il devra rompre le combat.

Le Commandement doit savoir engager sa responsabilité.

Conception de la manœuvre de la Br. 1.

A. — Constitution de trois *échelons successifs :*

1° éléments légers maintenus au contact,

2° arrière-gardes,

3° échelon de repli [2].

B. — Destructions (pour mémoire [3]).

[1] Le colonel Etienne insiste sur ce point dans la *Revue d'infanterie* de juillet 1924.

[2] R. E. 08, Par. 395.

[3] Voir note 1 au bas de la page 249. L'Instruction française sur l'emploi tactique des grandes unités prescrit que la manœuvre en retraite est combinée avec la mise hors service des voies de communication. Le Règlement de manœuvres d'infanterie parle encore des mesures à prendre pour l'évacuation ou la mise hors service du matériel. Notre G. E. M. 1917 en parle au § 186.

C. — Mouvement rétrograde :
1° des trains [1], tenant compte de ceux qu'il faut laisser aux troupes de l'échelon de repli,
2° de l'artillerie,
3° des unités non engagées, troupes non combattantes, qui n'entrent pas dans la composition d'un des trois échelons prévus sous A ou qui ne sont pas nécessaires aux destructions mentionnées sous B.

D. — Rupture du combat et repli du gros des troupes engagées sur les positions.
Regroupement de ces unités une fois les arrière-gardes dépassées.

E. — Repli des trois échelons successifs :
1° arrière-gardes.
2° éléments légers (enlevés en camion),
3° échelon de repli (suivant ordre reçu).

Reprenons en détail le rôle et l'organisation des trois échelons.

Eléments légers maintenus au combat.

Mission : laisser croire à l'ennemi que la position est toujours occupée ; arrêter son exploration, même effectuée en force.

Procédés : manifestations d'activité *habituelle* (fusées, tirs, signaux), se garder d'exagération.

Effectif : suffisant pour donner le change à l'ennemi, mais le plus faible possible, car c'est du personnel fortement exposé.

Dans le cas particulier cet effectif est encore limité par la capacité de transport de la colonne de camions qui viendra les enlever au dernier moment [1].

Leur composition : Il est indiqué de comprendre dans ces éléments légers une forte proportion de mitrailleuses (peu de personnel, grande puissance de feu, arme peut se bloquer pour tirs repérés). Il faut des fusiliers pour fournir les postes

[1] Une colonne type A comprend 30 camions utilisables pour le transport : elle est organisée en 3 sections de 10 camions. Un camion peut transporter, pour de courtes distances, 30 hommes avec armes et bagages. Il faut huit camions pour une cp. fus., six camions pour une cp. mitr. Une colonne A peut donc transporter un bataillon.

indispensables à la couverture des mitrailleuses et barrer les routes, les cheminements sur lesquels l'ennemi enverra certainement des patrouilles pendant la nuit. Tenant compte du terrain, 1 groupe de fusiliers et 1 groupe de F. M. par front de compagnie et 1 section de mitrailleurs (3 pièces) par front de bataillon semblent un minimum indispensable.

Soit en chiffres ronds, la *valeur* d'une section de fusiliers et d'une section de mitrailleurs, sous les ordres d'un officier, par front de bataillon. Il faudrait mettre encore à la disposition de cet officier un détachement du service des renseignements et du personnel pour les transmissions.

Cela nous amène à la nécessité d'avoir 4 camions par zone d'action de bataillon [1].

Les camions seront poussés pour le R. I. 1 sur Ballens et le Vernay ; pour le R. I. 38 sur Villars sous Yens et St-Prex.

Heure du repli des éléments légers.

Les éléments légers sont là pour donner le change à l'adversaire et lui faire perdre le contact des gros.

Pendant la nuit ils devront s'opposer à l'exploration ennemie, être là si l'ennemi entreprend un coup de main pour *vérifier la valeur du contact*, ce qu'il fera certainement avant d'attaquer. Il y a donc intérêt à les laisser sur place le plus tard possible. Mais il faut qu'ils soient déjà loin si l'ennemi attaque en force. Une attaque sérieuse ne pourra guère être montée par l'adversaire avant le jour. A ce moment-là, la « croûte » sera déjà repliée pour d'autres raisons encore.

Un coup de main [2], pour fournir des renseignements utilisables, doit fournir des renseignements frais, donc être déclenché peu avant l'attaque ; d'autre part, il faut le temps nécessaire pour exploiter le renseignement obtenu ; on admet qu'il faut en moyenne deux heures. Un coup de main n'aura donc pas lieu après 0400 si l'attaque doit être déclenchée au jour à 0600.

[1] Les camions supplémentaires pourraient être affectés à des patrouilles de sapeurs chargées des destructions, mais ce point ne sera pas abordé, car il nous entraînerait trop loin. Nous le citons pour mémoire .

[2] R. M. I. 329-332.

Il faut alors replier les éléments légers à 0415.

Ils seront chargés à 0530, et au jour ils seront déjà loin.

Il convient d'ajouter que l'heure du repli des éléments légers serait très probablement — dans le cas particulier — fixée par le commandant de division, car cette opération doit être coordonnée avec celles des brigades voisines.

Arrière - gardes.

Mission : Assurer le repli des troupes engagées.

Procédés : L'ennemi ne poussera certainement pas en force pendant la nuit. Il n'y a donc pas lieu d'installer les arrière-gardes de manière qu'elles puissent agir par le feu aux grandes distances et il suffit qu'elles tiennent les routes.

Effectif : Elles seront constituées par les deux bataillons (4 et 5) en réserve de brigade, moins une compagnie de fusiliers (I/5) qui va recevoir une tâche spéciale, celle de renforcer le gr. att. mitr. 1.

Ces deux bataillons tiendront dès 1900 le nœud des routes d'Apples, ceux de Reverolle, Bussy, Denens, Lully et la route du bord du lac.

Ils se replieront à 0230, heure à laquelle les gros de la brigade seront écoulés, et, au jour, ils seront sur la rive gauche de la Venoge (sauf le bat. fus. 5 qui restera sur la rive droite comme réserve de l'échelon de repli) et hors de vue.

* * *

Dans une manœuvre en retraite un échelon de repli est un des échelons successifs dont est composé le dispositif de cette manœuvre. Ces échelons — comme nous l'avons déjà vu plus haut — agissant par le feu, dès les grandes distances, obligent l'adversaire à se déployer, à quitter les routes, à installer des bases de feu, le laissent « prendre contact », puis se dérobent sans attendre l'engagement, en démasquant l'échelon suivant.

Les échelons de repli emploient les procédés du combat défensif : « C'est avant tout par le feu que la défense arrête une attaque ». (R. M. I. 370.)

« La défense c'est le feu qui arrête ». (I. G. U.)

Ils établissent donc un *plan de feux*. Mais, comme un échelon de repli ne doit fournir qu'une résistance limitée, on

ne lui attribuera que des moyens limités. Les unités d'un échelon de repli auront donc de grands fronts ; elles ne pourront plus assurer, dans l'établissement du réseau des feux, la *continuité*, la *densité* et la *profondeur* de ce dernier.

Que faut-il sacrifier ? Sans aucun doute la profondeur et la densité — puisque la mission ne demande pas de durer — et sauvegarder la *continuité* [1] pour empêcher la « manœuvre par débordement », « l'infiltration ». Et on établira ce que les ouvrages français appellent un *rideau de feu* ; placé à la lisière d'un couvert, à la limite d'un « compartiment de terrain », le barrage sera linéaire, peu profond, peu dense, mais, encore une fois, *continu*, formé de gerbes juxtaposées. Il sera complété par des tirs lointains utilisant les portées extrêmes des armes, battant les cheminements probables de l'adversaire : il faut retarder l'ennemi.

Le plan de feux d'infanterie d'un échelon de repli diffère donc d'un plan de feux défensif ordinaire [2] en ce sens qu'il est réduit à :

1° des tirs d'interdiction lointains.

2° un barrage *continu* mais plus ou mois dense et peu profond.

Les autres règles admises pour l'établissement d'un plan de feux [3] lui sont applicables.

L'infanterie, avec la dotation d'armes automatiques qu'elle a actuellement, est apte à remplir de semblables missions. Elle a par elle-même la puissance de feu nécessaire pour tenir une position tant qu'elle n'est pas l'objet d'une attaque fortement montée.

Ce qui lui manque, c'est la mobilité qu'il faut ensuite pour se dérober au moment de la rupture du combat. L'attribution

[1] Il faut insister sur ce point qui n'est pas encore entré dans nos réflexes : les réseaux de *feux* doivent être *continus*.

Soit les Allemands (Ausbildungvorschrift für die Infanterie : III 274-V 27 ; col. von Merkatz : Reichswehr M. G. Buch, das Zusammenwirken der Infanterie mit ihren schweren Waffen) soit les Français (R. M. I. ; col. Etienne : *Revue d'infanterie* ; Cdt. Gerin : Combat des petites unités, *Revue d'Infanterie* ; Cdt. Bouchacourt : *Revue d'infanterie* ; Lt.-col. Abadie : Ce qu'il faut savoir de l'infanterie ; Gal. Passaga : Le combat) attachent à la *continuité* du réseau des feux une importance considérable.

[2] Voir numéro d'avril 1926.

[3] On lira avec profit : Das Zusammenwirken der Infanterie mit ihren schweren Waffen — col. von Merkatz — Eisenschmidt, Berlin.

de *camions* est alors tout indiquée..... « auch Teile der Infanterie können..... bis zuletz am Feinde verbleiben, wenn ihre Beweglichkeit durch Beigabe von Kraftwagen Kolonnen erhöht wird. » (F. u. G. 306.)

Les mitrailleurs attelés qui possèdent la puissance de feu et la mobilité, sont tout à fait indiqués pour remplir une mission de ce genre en terrain moyen. Renforcés d'une compagnie de fusiliers (dont il faut naturellement, suivant les cas, assurer le transport), dotés de moyens de transmission, ils peuvent jouer un rôle analogue à celui des bataillons de mitrailleurs français, présentant même sur eux le grand avantage de la mobilité.

* * *

Terrain. La position sur laquelle sera établi l'échelon de repli est jalonnée par les hauteurs de Cottens-Colombier-519-St-Saphorin-pentes S. O. du Crêt Blanc-Léman (1 km. N. E. église de Morges). Cette position donne de bonnes vues vers le S. O. et présente des terrains découverts, aux ondulations douces, favorables à l'emploi des mitrailleuses, et sur lesquels le barrage de feux pourra s'appliquer avec continuité sans demander un très grand nombre d'armes. On remarque que le secteur de la brigade est plus coupé et plus couvert aux deux ailes.

Troupes. Le détachement de l'échelon de repli comprendra :

le bat. fus. 1 }
le bat. fus. 6 } troupes actuellement engagées.
le gr. att. mitr. 1 renforcé de la cp. fus. I/5.
la cp. cyc. 1 renforcée de 2 pelotons dragons.
le gr. art. camp. 1.
le gr. ob. 25.
le bat. fus. 5 (moins I/5) passera, dès sa mission d'arrière-garde remplie, à disposition du Commandant de l'échelon de repli.

Le commandement de ce détachement sera donné au cdt. R. I. 2 qui n'avait pas de mission spéciale dans la journée du 20 et qui aura pu ce jour-là effectuer avec son E. M. les reconnaissances nécessaires. Rappelons à ce sujet que le Cdt. gr. att. mitr. 1, avec ses commandants de compagnies, devait

être dès 1400, le 20, à disposition de la brigade, précisément pour effectuer aussi les reconnaissances demandées par la *mise en place des feux* du groupe.

Le Cdt. R. art. camp. 1 sera adjoint au Cdt. R. I. 2 comme chef de l'artillerie de l'échelon de repli.

Nous laissons de côté — pour nous limiter — la question des destructions, de la défense contre aéronefs, de la défense contre les chars [1], des transmissions, l'adjonction éventuelle de moyens de transports à certains détachements de l'échelon de repli et tout ce qui concerne les armes non combattantes, mais nous nous permettons de signaler ces différents points très importants aux réflexions de nos camarades.

Répartition sur le terrain.

Le secteur de la brigade est divisé en trois sous-secteurs. Les sous-secteurs des ailes sont attribués aux deux bataillons de fusiliers. Celui du centre, plus découvert, sera donné au gr. att. mitr. 1 renforcé. Les limites des sous-secteurs sont portées sur le calque.

Au N. le bat. fus. 1 occupera la lisière S. O. du bois au N. de Cottens, en liaison avec des éléments de la Br. 2 qui ont une mission analogue d'échelon de repli. Il tiendra Cottens.

Au centre le gr. att. mitr. 1 renf. tiendra Colombier-519-St-Saphorin-le plateau au N. d'Echichens.

Au S. le bat. fus. 6 tiendra les pentes O. du Crêt Blanc et 442 Lonay.

En réserve de détachement : le bat. fus. 5 (moins cp. I et II) dans le vallon à l'E. de Vuillerens et la cp. fus. II/5 dans les boquetaux au N. de Lonay.

La cp. cyc. 1 renf. poussera des détachements sur les routes à l'aube avec mission :

1) de prendre contact, de renseigner ;
2) de ne se replier qu'en cas d'avance de l'ennemi ;
3) de retarder cette avance.

L'action retardatrice cessera à partir de la ligne Pampigny-

[1] La meilleure riposte des Allemands contre le char, disent les Français, fut le canon tirant de plein fouet, soit dit en passant. Lire à ce sujet : Kriegskunst in Wort und Bild, Dezember 1925. Offene Worte » Charlottenburg.

590-Clarmont -la Morge jusqu'au Léman, afin de ne pas gêner l'exécution du plan de feux de l'échelon de repli.

La cp. cyc. 1 renf. se reformera ultérieurement en réserve à Aclens.

Artillerie : sous les ordres du cdt. R. art. camp. 1.

1 bttr. dans le sous-secteur du bat. fus. 1
1 bttr. dans le sous-secteur du gr. att. mitr. 1 renf. } batteries d'appui [1]
1 bttr. dans le sous-secteur du bat. fus. 6,

Le gr. ob. 25 à l'O. d'Aclens (son commandant a disposé de tout l'après-midi du 20 pour ses reconnaissances) comme groupement d'ensemble.

* * *

Le détachement de repli doit interdire à l'ennemi le franchissement des hauteurs de Cottens-Colombier-St-Saphorin..... pendant la journée du 21, jusqu'à la nuit.

Quelle action l'ennemi pourra-t-il entreprendre contre cette position de repli dans la journée du 21 ?

Il y a une alternative :

Le décrochage de la br. 1 échappe à l'ennemi ou l'ennemi se rend compte du décrochage.

Dans le premier cas, il reprendra son mouvement au jour, mais il a 10 km. à parcourir. Il exécutera une marche d'approche qui lui prendra au moins 5 heures, retardé encore qu'il sera par la cp. cyc. 1 renf. Ses avant-gardes atteindront la position de repli vers midi, mais elles devront « prendre contact [2]. Cette opération exigera du temps. L'échelon de repli aura très certainement à faire dans l'après-midi du 21 à de l'infanterie, même à de l'infanterie appuyée d'artillerie, mais il ne paraît guère vraisemblable qu'une *attaque* fortement montée puisse être préparée et déclenchée dans la journée.

Second cas : l'ennemi se rend compte du décrochage.

Que pourra-t-il faire pendant la nuit du 20-21 ?

Garder le contact par des détachements d'exploration, poussés sur les routes, mais les gros ne pourront faire mouve-

[1] Selon les paragraphes 44 et 46 des Instructions complétant celles de 1920 données pour les cours et écoles de 1921.

[2] R. M. I. 70 et 75.

ment avant le jour. Là non plus une attaque fortement montée n'est pas à prévoir pour le 21 sur la position de repli.

Il y aura là *en moyenne* : 1 mitr. par 250 m. de front, 1 F. M. par 180 m. de front, c'est-à-dire, en mitrailleuses, la valeur de cinq bataillons d'infanterie pour un front de 10 km., ce qui ne fait que le double de la moyenne admise pour une position défensive sur laquelle on doit tenir, et sur laquelle, étant donné l'échelonnement en profondeur, il n'y aurait certainement pas le double d'armes au « barrage principal ».

Cet échelon pourra-t-il remplir sa tâche ? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement.

* * *

« Au cours de la guerre, même au cours des opérations en rase campagne, il n'est pas d'exemple de rupture de combat qui, exécutée de nuit, n'ait réussi. » [1]

La rupture du combat est aussi possible de jour si la proximité de couverts permet aux échelons engagés de se retirer. Le décrochage nécessite un fort appui de feu et *doit s'effectuer à la limite d'un compartiment de terrain.*

En ce qui concerne les petites unités il y a deux procédés : le repli par échelon, l'échelon avancé se retirant sous la protection du feu d'un échelon établi en arrière ; le repli en un bloc, préparé par une vigoureuse contre-attaque.

Les deux procédés ont été illustrés par les compagnies I et III du 1er bat. du 14e R. I., le 31 mai 1918, dans la vallée de Nadon, au N. de Château-Thierry [2].

Ces deux compagnies, dont l'effectif était fortement réduit, mais qui ont été renforcées chacune d'une section de mitrailleurs, étaient fortement pressées par l'ennemi. Elles reçurent l'ordre de se replier sur une position à 1 km. environ plus en arrière.

Une lisière de bois se trouvait à 300-500 m. en arrière des compagnies.

« A la 3me compagnie, le capitaine, privé de sa section de mitrailleuses qu'un obus vient de disperser, fait mettre baïon-

[1] Colonel Etienne, *Revue d'infanterie*, juillet 1924.
[2] *Revue d'infanterie*, mai 1926.

nette au canon, puis, après avoir esquissé un mouvement en avant et déclenché un feu rapide, retire sa compagnie en arrière d'un seul bloc ; à la faveur du mouvement de surprise provoqué chez l'ennemi, elle réussit à gagner sans trop de pertes le bois de la ferme de Bellevue où elle disparaît. »

Le commandant de la 1re compagnie procéda autrement :

« Après avoir fait ouvrir le feu sur toute la ligne, il retire ses sections par *échelons successifs*, et, grâce surtout au tir de sa section de mitrailleuses, parvient à se dégager ; la dernière section maintenue en ligne sera à peu près complètement détruite. »

Conclusions.

Rompre le combat, c'est en général :

constituer avec ses disponibilités un échelon en arrière des troupes engagées ;

tenir sur la ligne de combat jusqu'à la nuit ;

replier la ligne progressivement, la nuit venue, en démasquant l'échelon préalablement installé. Tout mettre en œuvre pour donner le change à l'ennemi ;

fixer à priori le repli de chaque élément.

Manœuvrer en retraite, c'est retarder l'ennemi en lui refusant le combat décisif, par la création et le jeu d'un dispositif d'échelons successifs, établis à l'avance et réalisant des feux continus, sur des positions qui offrent à la fois, en avant, de grands champs de tir, en arrière, des cheminements et des couverts facilitant le décrochage. Ces échelons *rompent le combat* en démasquant l'échelon suivant après avoir arrêté l'ennemi pendant un temps fixé à priori par leur mission.

L'éloignement des positions remplissant les conditions dont il est parlé plus haut donne l'amplitude des bonds.

C'est principalement avec ses mitrailleuses qui tirent aux grandes distances [1] que l'infanterie mènera le combat en retraite. Les groupes de fusiliers, organe de combat rapproché, seront utilisés seulement pour les éclairer, les encadrer et les

[1] Les Allemands ont utilisé fréquemment dans ce cas le tir indirect, qui — comme le dit le Chef d'arme de l'infanterie dans ses instructions d'avril 1926 — deviendra très probablement une nécessité pour nous.

protéger contre les surprises ou exécuter de petites contre-attaques.

« La troupe peut avoir à combattre en retraite pendant plusieurs jours. C'est là pour le commandement un important moyen de préparer la victoire. » (A. V. I. 1.44.)

Le moral d'une troupe en retraite est soumis à une rude épreuve, car, pour le soldat, reculer c'est être battu ; il ne fait pas la distinction entre retraite et manœuvre en retraite. Au moment même tout doit être mis en œuvre pour le soutenir. Mais il faut plus : une manœuvre en retraite doit être entreprise avec une troupe ayant au préalable un moral élevé. C'est donc avant et déjà même en temps de paix, qu'il faut l'éduquer et l'instruire en lui montrant le pourquoi d'une opération rétrograde.

Capitaine MONTFORT.

Sources principales.

Ausbildungsvorschrift für die Infanterie (Allemagne) ; Führung und Gefecht (Allemagne) ; das Zusammenwirken der Infanterie mit ihren schweren Waffen (col. von Merkatz) ; Règlement de manœuvre d'infanterie (France) ; Instruction sur l'emploi tactique des grandes unités et ses annexes (France) ; Revue d'infanterie (Paris, Lavauzelle).